

---

# COMITÉ CONSULTATIF GOUVERNEMENTAL (GAC) : PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

---

## ICANN 59 Johannesburg

26-29 juin 2017

### 1. NOMBRE DE PARTICIPANTS ET NOUVEAUX MEMBRES

Soixante-huit membres du GAC et sept observateurs ont participé à la réunion.

Le GAC a accueilli Saint-Christophe-et-Niévès en tant que nouveau membre ; et la Commission technique régionale des télécommunications (COMTELCA) en tant que nouvel observateur. Le GAC compte à présent 173 membres et 36 observateurs.

Une liste des participants est disponible en **annexe 1**.

Le communiqué du GAC de Johannesburg est disponible en **annexe 2**.

Les présentations utilisées par les intervenants lors de la réunion ainsi que les supports d'information préparés peuvent être consultés, s'ils sont disponibles, sur le [site Web du GAC](#) (ainsi que les diapositives ou les documents Word/PDF). Les transcriptions intégrales de chaque séance sont disponibles sur le site Web du programme de Johannesburg.

### 2. SEANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE ET LES QUESTIONS DE FOND

#### 2a : Codes de pays/territoires à deux caractères au second niveau

Cela reste une inquiétude pour certains membres du GAC.

Le GAC a été informé de la situation actuelle par le personnel de l'ICANN. La [réponse](#) du Conseil d'administration au communiqué du GAC de Copenhague, y compris le fait qu'il « ait demandé au président-directeur général de collaborer avec les gouvernements concernés pour écouter leurs points de vue et leurs inquiétudes, et pour expliquer davantage le processus de prise de décision du Conseil d'administration » a été prise en compte. Lors de la réunion en personne avec le Conseil d'administration, le président-directeur général de l'ICANN a déclaré être heureux de pouvoir aider à la promotion d'une « équipe spéciale » (intitulée autrement), pour y inclure les membres du GAC intéressés et le président du GAC, et pour développer une meilleure communication avec les gouvernements sur cette question.

#### POINT D'ACTION

Le groupe de représentants du GAC, le président-directeur général de l'ICANN et les membres du GAC intéressés doivent discuter de la création d'une équipe spéciale.

#### 2b : Protection des noms et des acronymes des OIG

Lors de leur réunion en personne, le GAC a informé le Conseil d'administration que sa **réponse** au communiqué du GAC de Copenhague concernant les commentaires du GAC relatifs au groupe de travail PDP sur l'accès des OIG-OING aux mécanismes de protection de droits curatifs n'était pas à la hauteur de ce que le GAC cherchait. Le Conseil d'administration a répondu que son rôle était de faciliter les choses et non de s'interposer.

## **POINTS D'ACTION**

Les discussions ci-dessus doivent apparaître dans le communiqué du GAC (**Effectué**).

### **2c : Croix-Rouge / Croissant-Rouge / Cristal-Rouge**

Le GAC a indiqué que la GNSO avait à nouveau convoqué le groupe de travail PDP sur la protection des identificateurs OIG-OING au sein de tous les gTLD, pour réexaminer les recommandations sur les protections des identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge faisant suite à l'avis du GAC dans son communiqué de Copenhague. Les membres du GAC ont souhaité identifier les opportunités de contribution au travail.

## **POINTS D'ACTION**

1. Les discussions ci-dessus doivent apparaître dans le communiqué du GAC (**Effectué**).
2. Les membres du GAC et les observateurs, sont soutenus par le secrétariat de l'ACIG et le personnel du GAC, pour superviser la nouvelle convocation du groupe de travail et garantir que les contributions du GAC sont appropriées.

### **2d : Les services d'annuaire de données d'enregistrement (RDS) et les règles en matière de protection des données**

Les membres du GAC ont participé aux séances intercommunautaires sur la révision du RDS de nouvelle génération et la réglementation générale concernant la protection de données (GDPR) ; et le GAC a été tenu informé par son groupe de travail en charge de la sécurité publique (PSWG). Le GAC a convenu de la nécessité de définir l'objectif de la collecte et de l'utilisation des éléments de données du RDS et l'importance des contributions d'un expert y compris du GAC ; de la nécessité d'examiner des solutions, dont notamment la mise en œuvre de conseils techniques pour répondre aux exigences de protection des données ; et faire concorder le lancement de la PDP du RDS de nouvelle génération avec le calendrier de changement des réglementations à travers le monde.

Le GAC a souligné sa volonté de participer au nouveau groupe de consultation sur la conformité de la GDPR.

## **POINTS D'ACTION**

1. Les discussions ci-dessus doivent apparaître dans le communiqué du GAC (**Effectué**).
2. Le PSWG doit superviser les diverses élaborations et tenir informé le GAC.

### **2e : Noms géographiques au premier niveau**

Les membres du GAC ont participé aux séances intercommunautaires sur l'utilisation des noms géographiques comme domaines de premier niveau. Alors que l'opportunité a été bien accueillie, le GAC a considéré que cette question exigeait une meilleure participation de tous les groupes de parties prenantes sur une base intercommunautaire et qu'un cadre de PDP de la GNSO seul ne pouvait apporter cela.

Le GAC a indiqué que les accords actuels reflétés dans le guide de candidature ont une histoire et un fondement qui devraient être analysés et pris en compte pour le travail de révision des politiques. Voici les avis pertinents du GAC à cet égard :

- les principes et directives du GAC pour la délégation et l'administration des

domaines de premier niveau géographiques (2005), paragraphes 4.1.1, 4.1.2 et 8.3.

- les principes du GAC concernant les nouveaux gTLD (2007) articles 1.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.7 et 2.8.
- le communiqué du GAC de Nairobi (2010) : l'application des principes de 2007.
- le communiqué du GAC de Durban (2013) : l'application future des principes de 2007.
- le communiqué du GAC d'Helsinki (2016) : les codes à 3 lettres.

Le groupe de travail du GAC sur les noms géographiques s'est également réuni (voir ci-dessous).

## POINT D'ACTION

Les discussions susmentionnées doivent être reflétées dans le communiqué. (Effectué).

### 2f : Politiques des nouveaux gTLD

Concernant les questions fondamentales, le GAC a discuté de la question des noms géographiques (voir ci-dessus) et des candidatures communautaires. Le GAC a accepté la demande d'un des co-présidents du groupe de travail PDP sur les procédures ultérieures d'apporter des informations et des arguments en faveur des candidatures communautaires (Dirigeant : Royaume-Uni).

Concernant le processus, le GAC convient de travailler avec le groupe de travail PDP sur les procédures ultérieures pour une meilleure cartographie des questions de politiques publiques, d'un travail de suivi et des temps d'appel ; ainsi que sur un possible retour sur les contributions du GAC pour garantir un dialogue continu. Le GAC va également examiner et confirmer ses dirigeants sur les questions spécifiques et va clarifier leurs rôles et responsabilités.

## POINTS D'ACTION

1. Résumé des arguments en faveur des candidatures communautaires qui doivent être préparés pour le groupe de travail PDP sur les procédures ultérieures (**Royaume-Uni**).
2. Travailler avec le groupe de travail PDP sur une meilleure cartographie et commentaires pour le GAC (**Groupe de dirigeants + ACIG + co-présidents du groupe de travail**).
3. Examiner les pistes du GAC sur les questions spécifiques (**Groupe de dirigeants + ACIG**).

### 2g : Révision de la concurrence, de la confiance et du choix du consommateur (CCT)

Le président de l'équipe de révision CCT et les membres de l'équipe ont présenté au GAC leur travail depuis la publication du rapport préliminaire (en notant les contributions du GAC au processus de commentaire public) ainsi que les évolutions vers la finalisation du travail.

Le travail de l'équipe de révision CCT est disponible sur [www.cct.wiki](http://www.cct.wiki).

## POINT D'ACTION

Les membres du GAC doivent continuer à superviser les développements dans le travail de révision. **(Tous les membres du GAC + secrétariat ACIG-GAC).**

### 2h : Questions de sécurité publique

Le GAC a été informé du travail en cours par son groupe de travail chargé de la sécurité publique. Des questions majeures ont été soulevées concernant l'utilisation malveillante du DNS : un dialogue avec le président-directeur général de l'ICANN sur l'atténuation des risques d'utilisation malveillante du DNS ; et des initiatives de l'ICANN, dont : un groupe communautaire ad-hoc sur la conformité et les protections ; un projet de signalement des activités d'utilisation malveillante des noms de domaine ; un indice de santé des technologies d'identificateurs ; et un indice de santé du marché du DNS.

D'autres questions ont été présentées par le PSWG, comme : l'équipe de révision de la mise en œuvre des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ; l'impact de la GDPR sur les problèmes du RDS (voir 2.d ci-dessus). Il a été convenu que l'avis d'un expert consolidé sur le processus de commentaire public relatif aux conflits du WHOIS face à la loi en matière de vie privée serait accepté par le GAC lors d'une procédure de courriers électroniques d'ici le 7 juillet 2017.

Le nouveau directeur de la protection des consommateurs de l'ICANN, Bryan Schilling, a rapidement rencontré le GAC et a défini son rôle.

## POINTS D'ACTION

1. Avis d'un expert sur les conflits du WHOIS face à la loi en matière de vie privée devant être approuvé par le GAC d'ici le 7 juillet 2017 **(Effectué)**.
2. Le PSWG doit tenir informé le GAC des activités principales **(Co-présidents du PSWG + le personnel)**.

### 2i : Participation significative aux processus de l'ICANN

Le GAC a fait part (lors de ses séances plénières et de ses réunions en personne avec le Conseil d'administration et l'ALAC) de ses inquiétudes concernant les défis toujours croissants face à une participation du GAC efficace et significative à un éventail d'activités de l'ICANN. Cela s'est passé dans un contexte d'augmentation globale de la charge de travail au sein de la communauté et des attentes face à la participation du GAC à tous les niveaux. Les problèmes sont : des ressources limitées, un manque de transparence/incapacité à influencer sur l'établissement de priorités communautaires, et des structures de l'ICANN qui n'ont pas été complémentaires à la participation du GAC dans les PDP.

Les possibilités d'amélioration de cette situation sont : a) l'établissement de priorités parmi les différentes pistes de travail du cadre de l'ICANN ; b) la mise à disposition de documents de présentation, de documents historiques sur la situation actuelle et les défis qui permettraient aux parties prenantes ayant des ressources limitées de comprendre plus facilement et d'évaluer les questions et la pertinence des pistes de travail, ainsi que de faciliter leur participation active.

Le GAC a participé à la séance intercommunautaire sur « Qui établit les priorités de l'ICANN ? » mais n'a pas identifié de mesures spécifiques suite à ça.

#### **POINTS D'ACTION**

1. Les questions susmentionnées doivent être reflétées dans le communiqué (Effectué).
2. Examiner davantage les mesures à entreprendre par le groupe des dirigeants du GAC.

### **3. SÉANCES DE PARTICIPATION INTERCOMMUNAUTAIRES**

#### **3a : Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN**

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a débattu sur les points suivants :

- Les codes de pays et de territoires à 2 caractères au second niveau : voir 2.a ci-dessus.
- La réponse du Conseil d'administration à l'avis du GAC sur les protections des OIG : voir 2.b ci-dessus.
- Le dialogue récent entre le GAC, le groupe de travail du GAC chargé de la sécurité publique et le président-directeur général de l'ICANN sur l'atténuation des risques d'utilisation malveillante de noms de domaine : les membres du GAC et du PSWG ont remercié le président-directeur général pour cet échange et sont impatients d'avoir, si possible, des échanges réguliers.
- Les améliorations de la gestion des documents ICANN : le président-directeur général a reconnu qu'il y avait un problème avec le manque d'étiquetage/de suivi de documents pertinents, y compris sur le site Web de l'ICANN. L'ICANN a travaillé sur un nouveau système de gestion de documents dans le cadre d'un projet important.
- Recevoir les réponses du Conseil d'administration à l'avis précédent du GAC : le Conseil d'administration va essayer d'éviter de transmettre les réponses, juste avant la réunion de l'ICANN.
- Les modifications des procédures de l'organisation de l'ICANN et du Conseil d'administration pour le traitement de l'avis du GAC : c'est déjà en place au niveau du Conseil d'administration. Le président-directeur général a déclaré que l'organisation de l'ICANN cherchait des moyens de soutenir des discussions basées sur des faits au sein du GAC, notamment en répondant aux inquiétudes de pays individuels.
- Les options du GAC pour valoriser le sommet GDD annuel : le président-directeur général a déclaré que l'organisation de l'ICANN facilitait les sommets mais n'établissait pas l'ordre du jour, et que certains dialogues intercommunautaires, ou au moins échanges d'informations, devraient être possible.
- Les opportunités de contribution du GAC au travail de l'ICANN sur les échanges entre la réglementation générale concernant la protection de données de l'Union européenne et le service d'annuaire de données d'enregistrement : voir 2.d ci-dessus.

#### **3b : Réunion avec l'organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)**

Le GAC s'est réuni avec le président et les membres du [Conseil de la GNSO](#). Voici les principales questions traitées :

- Le groupe de travail PDP qui s'est rassemblé, a pris en compte les recommandations relatives aux protections de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les membres du GAC ont fait part de leur souhait de participer, lorsqu'il y a de plus amples informations.
- La protection des identificateurs des OIG : dans l'immédiat pas de prochaine étape autre que la finalisation à venir du PDP sur les accès des OIG-OING aux mécanismes de protection de droits curatifs.
- La participation du GAC aux PDP : les points principaux de l'article 2.f ci-dessus ont été évoqués concernant les PDP des procédures ultérieures. Les membres du GAC ont fait part d'une suggestion pour alerter les agences traitant des questions de propriété intellectuelle sur le travail du PDP sur les mécanismes de protection des droits.
- Le mécanisme de recherche rapide (QLM) : il y a eu des discussions quant au fait de savoir si un QLM est « nécessaire mais pas suffisant » pour identifier les questions de politiques publiques et faciliter le dialogue GNSO-GAC.

#### **POINTS D'ACTION**

Voir 2.f ci-dessus.

### **3c : Réunion avec l'organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)**

Le GAC s'est réuni avec le président et les membres du Conseil de la ccNSO. Une mise à jour a été apportée concernant le PDP de la ccNSO sur le retrait et la révision des mécanismes pour les ccTLD. Un groupe de travail sur la question du retrait a été mis en place et la participation des membres du GAC a été appréciée.

Une mise à jour a également été apportée sur le groupe de travail intercommunautaire désormais terminé sur l'utilisation de noms de pays et de territoires en tant que domaines de premier niveau. Il a été indiqué que le GAC et la ccNSO souhaitent une participation continue avec davantage de travail sur les noms géographiques ; et qu'ils sont en faveur d'un groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies et les questions relatives aux ccTLD.

### **3d : Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)**

Le GAC s'est réuni avec la direction et les membres de l'ALAC. Il a été convenu d'étudier une coopération possible sur les questions d'intérêt commun, dont l'échange d'informations entre les groupes de travail pertinents et les discussions continues entre les dirigeants du GAC et de l'ALAC sur des questions spécifiques lors des réunions de l'ICANN. Il y a également eu des discussions sur les régions faiblement desservies, les problèmes de charge de travail de la communauté et les séances intercommunautaires sur les noms géographiques, programmées dans le cadre de l'ICANN59.

#### **POINT D'ACTION**

Le GAC et l'ALAC doivent poursuivre leurs échanges sur les questions susmentionnées. **(Groupe de dirigeants du GAC + personnel de l'ICANN + secrétariat ACIG-GAC).**

### 3e : Réunion avec le groupe des registres de marque

Le GAC s'est réuni avec le groupe des registres de marque (BRG) et ont été informé du rôle du BRG ; les cas et tendances du .BRAND ; ainsi que les questions de politiques pertinentes relatives au PDP sur les procédures ultérieures.

### 3f : Présentation du roulement KSK

David Conrad, directeur de la technologie, a présenté au GAC le roulement de clé de signature de clé (KSK) des extensions de sécurité du système des noms de domaine (DNSSEC). Il y a eu de récentes communications du président-directeur général de l'ICANN aux régulateurs gouvernementaux sur cette question.

## 4. RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ICANN

Le GAC a convenu d'adopter de manière provisoire les principes et procédures pour la participation au sein de la communauté habilitée, et de les utiliser comme un guide jusqu'à la réunion de l'ICANN60. Un petit groupe directeur sera formé pour développer des accords sur le long terme à prendre en compte lors de la réunion de l'ICANN60.

Concernant les amendements proposés aux statuts fondamentaux en demande de réexamen, le GAC a participé au [forum de la communauté](#) par le biais de son président (en tant que représentant du GAC auprès de) et par le biais de membres individuels qui souhaitaient obtenir des clarifications sur plusieurs points.

Le GAC a convenu qu'il prendrait en considération l'amendement proposé et essaierait d'obtenir un consensus en tant que participant-décideur dans les délais spécifiés par les statuts constitutifs (c'est-à-dire, d'ici le 21 juillet 2017) ; et que les principes et procédures préliminaires proposés dans le document de présentation préparé par le secrétariat ACIG-GAC seraient utilisés en tant que principes provisoires uniquement dans ce cas, en attendant un examen plus approfondi de la question lors de la prochaine réunion en personne du GAC.

Le co-président de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité (Thomas Rickert) a informé le GAC du travail en cours du CCWG et de ses sous-groupes ainsi que des échéances prévues. Les membres du GAC ont donné leur point de vue sur la portée du travail du sous-groupe sur la juridiction et de la manière dont il a été traité au niveau de la séance plénière et du sous-groupe.

### POINT D'ACTION

1. Le groupe de dirigeants du GAC doit préparer une proposition sur l'amendement proposé d'un des statuts constitutifs et la soumettre au GAC pour qu'il la prenne en considération (**Groupe de dirigeants + secrétariat ACIG GAC**).
2. Le GAC doit se tenir informé de tous les développements du CCWG-Responsabilité et doit prendre en compte les réponses aux propositions préliminaires de la piste de travail 2 et du fondement des demandes d'information (**membres du GAC de la piste de travail 2 du CCWG + secrétariat ACIG GAC**).

## 5. QUESTIONS INTERNES DU GAC

### 5a : Olof Nordling

Le GAC a exprimé sa sincère reconnaissance et remercie Olof Nordling, qui va bientôt se retirer de l'ICANN. Il a apporté un soutien dévoué et des conseils avisés au GAC d'un grand professionnalisme et il nous manquera en tant que conseiller et ami.

### 5b : Élections

Un appel à candidatures a été lancé pour les postes de président du GAC (l'actuel président ayant fait part de son intention de se retirer après la réunion de l'ICANN60) et jusqu'à cinq postes de vice-présidents (conformément aux élections annuelles prévues selon les principes opérationnels du GAC). Des nominations doivent être effectuées d'ici le 13 septembre 2017. Le personnel de soutien de l'ICANN pour le GAC pourrait mener un processus d'élection, qui pourrait être supervisé par le président sortant du GAC. Il a été convenu de faire l'essai d'un système de vote en ligne pour ces élections.

#### POINT D'ACTION

Le personnel de soutien de l'ICANN pour le GAC doit mener des procédures d'élections pertinentes et doit, par conséquent, répondre aux demandes.

### 5b : Réunion gouvernementale de haut niveau

L'Espagne a fait part de sa volonté d'accueillir la prochaine réunion gouvernementale de haut niveau (HLGM) à Barcelone pendant l'ICANN63 en octobre 2018. Le GAC a exprimé sa gratitude envers l'Espagne pour sa déclaration de bienvenue.

### 5c : Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI)

Le Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI-WG) et le GAC se sont réunis, ils ont adopté les échanges suite au communiqué Conseil d'administration-GAC comme procédures opérationnelles standards et se sont mis d'accord sur un ensemble d'activités sur lesquelles le BGRI-WG devrait bientôt commencer à travailler.

#### POINT D'ACTION

Le BGRI va poursuivre son travail en intersession, et va demander des commentaires aux membres du GAC sur les questions soulevées pendant la séance (**BGRI, membres du GAC**).

### 5d : le réexamen des principes de fonctionnement du GAC

Le GAC a convenu à des changements mineurs de ses principes opérationnels, comme suit :

- Principes 8-11 (réunions) : mise à jour des références aux technologies de communications.
- Principes 12-13 (ordre du jour) : mise à jour des références aux technologies de communications.



- Principe 28 (pouvoirs du président) : mise à jour de la terminologie pour le président.
- Principes 31-32 et 34-36 (élection du président et des vice-présidents) : permettre le vote électronique.
- Principes 44 (secrétariat) : mettre à jour la terminologie.
- Principes 49 (enregistrements) : mettre à jour la terminologie.
- Principes 52-53 (révision) : clarifier les procédures de vote.

Le GAC a confirmé qu'une révision complète des principes opérationnels serait requise, et que des options devraient être identifiées pour cela tout en se basant sur le travail précédemment réalisé par le secrétariat ACIG-GAC et l'ancien groupe de travail du GAC qui gérait ces questions.

#### POINT D'ACTION

Options à identifier pour une révision globale des principes opérationnels à prendre en compte par le GAC (Groupe des dirigeants du GAC).

### 5e : Secrétariat indépendant du GAC

Le GAC a indiqué que le travail était en cours pour renouveler le contrat existant avec l'ACIG visant à fournir un service de secrétariat indépendant au GAC. D'autres engagements ont été demandés et encouragés de toute urgence. De plus, le GAC travaillerait sur des solutions à moyen terme visant à trouver des arrangements de financement durables.

La Suisse a indiqué qu'il était désormais possible de payer à l'association de financement une valeur de 1 000 euros par unité ; elle a expressément demandé aux membres intéressés de procéder au paiement ou de contacter l'association (via le représentant suisse du GAC) pour toute demande ; et elle a donné le résumé suivant de la situation de financement au 28 juin 2017 :

coûts moyens du secrétariat 2014, 2015, 2016 (2.5 employés à temps plein)	502 000 euros par an
<b>Coût total prévu pour l'année 2017 après les réductions budgétaires (en vigueur depuis avril/mai - depuis mai 1 employé à temps plein)</b>	<b>332 142 euros</b>
Contributions reçues pour 2017	230 000 euros
Contributions facturées et pas encore payées pour 2017	89 000 euros
<b>Total des fonds facturés en 2017 :</b>	<b>319 000 euros (reçus + facturés)<sup>i</sup></b>
Possibles fonds engagés (pas encore facturés par le GAC SFA)	15 000 euros
Autres contributions possibles actuellement débattues au niveau national :	35 000 euros

Voici les donateurs qui ont payé et qui ont déjà été facturés pour leurs contributions annoncées pour 2017 :

Commission UE	50 000	50
Pays-Bas	50 000	50
Suisse	45 000	45
Norvège	50 000	50
Brésil	25 000	25
Taipei chinois	10 000	10
Portugal	10 000	10
Autriche	10 000	10
Nouvelle-Zélande	10 000	10
Belgique	10 000	10
Émirats Arabes Unis	10 000	10
auDA	20 000	20
Suède	10 000	10
République-Tchèque	9 000	09

#### **POINT D'ACTION**

Les membres du GAC doivent de nouveau examiner les demandes du président eu égard à de possibles contributions afin de préserver l'existence du secrétariat indépendant. (**Président du GAC + Suisse**)

#### **5f : Nouveau site Web du GAC**

Le personnel technique de l'ICANN a présenté au GAC la transition du nouveau site Web du GAC ainsi que les procédures d'accès. Le GAC a été invité à donner son avis sur la version bêta du site Web.

#### **6. GROUPES DE TRAVAIL DU GAC**

Les groupes de travail du GAC ont communiqué à ce dernier les informations suivantes :

**Le groupe de travail sur sécurité publique** (PSWG) du GAC a présenté au GAC les récentes avancées en matière d'atténuation des risques d'utilisation malveillante du DNS et les pistes de travail du service d'annuaire de données d'enregistrement (RDS).

Concernant l'atténuation des risques d'utilisation malveillante du DNS, le GAC s'est réuni avec le nouveau directeur de la protection des consommateurs et a soutenu sa mission et son travail, notamment pour le groupe de la communauté envisagé qui serait en charge de la protection des consommateurs. La présentation du projet de signalement des activités d'utilisation malveillante des noms de domaine (DAAR) et le rapport

intermédiaire sur l'utilisation malveillante du DNS préparé pour l'équipe de révision CCT, ont apporté des données utiles pour évaluer les mesures de prévention. À partir d'échanges en intersession avec le Conseil d'administration et le président-directeur général de l'ICANN, le PSWG participera à des initiatives comme le projet DAAR, l'indice de santé des technologies des identificateurs et l'indice de santé du marché du DNS, avec pour but de définir des rapports publics systématiques par l'ICANN sur l'utilisation malveillante du DNS et les mesures d'atténuation.

Concernant le service d'annuaire de données d'enregistrement (RDS), le GAC a été informé des avancées de l'IRT des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et de l'équipe de révision RDS.

**Groupe de travail du GAC devant examiner la protection des noms géographiques dans toute expansion future des gTLD :** le groupe de travail a participé à des séminaires Web organisés par le GNSO le 25 avril 2017 en lien avec l'utilisation de noms géographiques au premier niveau. Le groupe de travail s'est réuni pendant l'ICANN59 et a pris en compte le document prête-nom préparé par les co-présidents du groupe de travail sur les procédures ultérieures de nouveaux gTLD à partir des contributions reçues pendant les séminaires Web. Ce document a servi de base lors des discussions intercommunautaires sur les noms géographiques au premier niveau organisées pendant l'ICANN59.

**Le groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies :** le groupe de travail continue de collaborer avec le département en charge de la relation avec les gouvernements (GE) de l'ICANN ainsi que d'autres départements pour organiser les séances de renforcement des capacités. Les événements les plus récents sont :

- Le deuxième atelier régional aux Fidji les 28 et 29 avril 2017 ciblant les pays des îles du Pacifique.
- Les ateliers de renforcement des capacités de l'USRWG et du PSWG pour les membres africains du GAC, les organismes chargés de l'application des lois et de la protection des consommateurs les 23 et 24 juin 2017 à Johannesburg en Afrique du sud.
- Une table ronde sur les initiatives de renforcement des capacités du GAC pendant le forum SMSI en juin à Genève.

Le groupe de travail travaille avec le département GE et les équipes en charge du développement et de la responsabilité publique (DPRD) pour établir un cadre d'évaluation et ainsi évaluer en continu les activités de renforcement des capacités du GAC.

Le GAC envisage de poursuivre le soutien des organismes de l'ICANN pour les activités des groupes de travail chargé du soutien à la participation des régions faiblement desservies au sein du GAC et des processus politique de l'ICANN. Le groupe de travail a développé un calendrier indicatif pour les futures initiatives de renforcement des capacités pour les 2 prochaines années.

Le groupe de travail va continuer à collaborer avec la ccNSO et les identificateurs techniques publics (PTI) pour réaliser le document des Questions Fréquemment Posées sur la délégation et la redélégation des ccTLD.

**Le groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et la loi internationale** a reçu une mise à jour du rapporteur du sous-groupe sur les droits de l'homme de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité concernant le statut actuel et les étapes à venir pour finaliser le cadre d'interprétation des valeurs fondamentales des statuts constitutifs de l'ICANN afin de respecter les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale tel que requis par la loi en vigueur. Les co-présidents du HRIL WG ont informé leur contact auprès du groupe de travail de l'ONU sur les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme concernant leur applicabilité éventuelle au niveau de l'ICANN.

**Le groupe de travail du GAC doit examiner la participation du GAC au NomCom** et a examiné le document préliminaire « Les critères du GAC pour le NomCom. » Le groupe de travail va contribuer à la révision du texte pendant les mois à venir de façon à présenter une nouvelle version lors de l'ICANN60.

## ADMINISTRATION DES DOCUMENTS

<b>Titre</b>	Procès-verbal du GAC, Johannesburg 2017
<b>Numéro du document de synthèse du GAC</b>	N/D
<b>Distribution</b>	Membres du GAC + publication du site Web
<b>Date de distribution</b>	Version 1.0 - 10 juillet 2017 Finale - 19 juillet 2017
<b>Réunion connexe et point à l'ordre du jour</b>	ICANN 59

## ANNEXE 1 : Participants du GAC, Johannesburg, 26-29 juin 2017

Membres du GAC		
Commission de l'Union africaine	Inde	Espagne
Argentine	Indonésie	Saint-Christophe-et-Niévès
Australie	Iran	Soudan
Autriche	Italie	Suède
Belgique	Jamaïque	Suisse
Brésil	Japon	Taipei chinois
Burundi	Kenya	Thaïlande
Cambodge	Corée	Timor Oriental
Canada	Malaisie	Turquie
Chad	Madagascar	Ouganda
Chili	Mexique	Ukraine
Chine	Maroc	Royaume-Uni
Colombie	Népal	États-Unis
iles Cook	Pays-Bas	Uruguay
Côte d'Ivoire	Nouvelle-Zélande	Vietnam
République démocratique du Congo	Nigéria	Zimbabwe
Danemark	Niue	
République Dominicaine	Norvège	
Égypte	Pérou	
Commission européenne	Portugal	
France	République du Congo	
Gambie	Fédération de Russie	
Allemagne	Rwanda	
Guyane	Samoa	
Haïti	Singapour	
Hongrie	Afrique du Sud	
Observateurs du GAC		
Union des télécommunications des Caraïbes (CTU)	Union internationale des télécommunications (UIT)	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
Organisation des télécommunications du Commonwealth (CTO)	Union Européenne de Radio-télévision (EBU)	Assemblée des Régulateurs des Télécommunication d'Afrique de l'Ouest (ARTAO)
Conseil de l'Europe		

---

## **ANNEXE 2 : Communiqué du GAC de Johannesburg**

---

Le communiqué de Johannesburg est disponible sur le site Web du GAC.

---